**APPEL DE FRANCE LIBERTES  - 2 mars 2017**

**La Fondation France Libertés et la Coordination Eau Île-de-France sont poursuivies pour diffamation par Veolia !** Parce que nous défendons le droit à l’eau des plus démunis en luttant contre les coupures d’eau illégales, nous dérangeons la multinationale. Emmanuel Poilane, directeur de la Fondation France Libertés, et Jean-Claude Oliva, directeur de la Coordination Eau Île-de-France, sont directement visés par cette attaque de Veolia. [Nous avons besoin de votre solidarité](https://www.helloasso.com/associations/france-libertes-fondation-danielle-mitterrand/collectes/on-ne-se-taira-pas).

**La lutte pour le droit à l’eau pour tous**

Depuis trois ans, les coupures d’eau pour impayés sont illégales dans les résidences principales, tout au long de l’année. Les multinationales Veolia et la Saur ont tout fait pour ignorer et contester cette loi. Nous avons mené des actions en justice aux côtés des usagers démunis victimes de coupures d’eau pour défendre leurs droits. Nous avons obtenu la victoire devant de multiples tribunaux, cours d’appel et même devant le Conseil constitutionnel : tous ont confirmé l’interdiction des coupures d’eau et des réductions de débit.

**Une poursuite-bâillon**

N’ayant pu obtenir gain de cause en justice, Veolia tente une nouvelle manœuvre : faire taire les défenseurs du droit à l’eau et de la loi. Au-delà de la question des coupures d'eau, cette attaque du leader mondial de l'eau concerne tous les défenseurs des droits humains, sociaux et environnementaux.

**Comment nous aider?**

Une **campagne de financement participatif** est lancée pour nous aider à couvrir les frais de justice : <http://bit.ly/2mlH1U9>. Nous vous invitons à y contribuer et à relayer cette campagne dans vos réseaux. Nous avons besoin de vous dans cette lutte de David contre Goliath. #Onnesetairapas

Pour info :

*Vous pouvez envoyer un chèque à la Fondation : France Libertés – 5 rue Blanche – 75009 PARIS – en précisant au dos du chèque « on ne se taira pas » et en indiquant si vous souhaitez, ou non, la diffusion de votre nom dans la liste des donateurs.*